

Journée du souvenir de la déportation : la petite Calaisienne juive qui n'est pas revenue

PUBLIÉ LE 29/04/2012

La Voix du Nord

Son prénom et son patronyme sont gravés sur le mur des noms érigé dans l'enceinte du mémorial de la Shoah à Paris, sur l'une des plaques consacrées à l'année 1944



C'est en effet au cours du mois de février de cette année-là que la petite Françoise Bader, âgée de huit ans, est arrêtée avec sa mère et son grand-père à Nice, lors d'une rafle. Son seul crime : être juive.

Françoise est née à Charleville-Mézières le 30 novembre 1935. Elle est la petite-fille d'André Gerschel, homme politique calaisien bien connu : élu conseiller municipal sur la liste SFIO en 1935 puis conseiller général, il doit assumer, à près de 60 ans, les fonctions de maire par délégation afin de remplacer Lucien Vadez, mobilisé à partir de septembre 1939. Après la défaite et l'arrivée des Allemands à Calais, André Gerschel est démis de ses fonctions en raison de ses « origines israélites ».

André Gerschel est arrêté pour des raisons politiques avec d'autres notables calaisiens le 7 juillet 1940. Il est interné durant trois mois à la prison de Lille. Une fois libéré, il rouvre son magasin de vêtements du boulevard Jacquard « Aux travailleurs ». Mais lui et sa femme Berthe Bauer, sa fille Odette épouse Bader et sa petite-fille Françoise vivent en zone occupée, et sont donc soumis aux lois allemandes à caractère antisémite. C'est ainsi qu'à partir de juin 1942, ils doivent porter l'étoile jaune.

André Gerschel, redoutant une nouvelle arrestation mais cette fois pour raisons raciales, préfère passer clandestinement la ligne de démarcation et se réfugier, avec sa famille, à Nice, en zone dite libre. Il réussit à s'installer au 88 boulevard Carnot, tandis qu'Odette et Françoise logent au 9 rue Rouget-de-Lisle. Mais les Allemands envahissent la zone sud en novembre 1942. La collaboration avec le régime de Vichy va alors jouer à plein dans l'organisation de rafles visant à piéger un maximum de Juifs et à les remettre aux mains des autorités allemandes qui se chargent de leur déportation.

Quelles peurs ont étreint la petite Françoise en ce jour du 1er février 1944 lorsqu'elle a été obligée, sous la menace de policiers français et de soldats allemands, d'empaqueter dans l'urgence quelques-uns de ses effets personnels et de sortir dans la rue pour s'engouffrer dans un camion, vers une direction inconnue ? On peut imaginer qu'elle a serré très fort la main de sa mère et qu'elle a été rassurée de retrouver son grand-père parmi la foule des personnes arrêtées et entassées dans le convoi.

Celui-ci a en fait pour destination Drancy, où sont concentrés dans des conditions extrêmement difficiles des milliers de Juifs en attente d'être déportés.

Le numéro de matricule de la petite Françoise est le 14 502, celui de sa mère le 14 501 et celui d'André Gerschel le 14 500. Ils ne restent que quelques jours à Drancy car ils sont forcés de prendre place dans le convoi n°68 en partance le 10 février.

Cinq jours plus tard leur train arrive à Auschwitz-Birkenau, où l'on gaze directement les personnes âgées, les enfants et la plupart des femmes si elles ne paraissent pas en bonne santé. Françoise a-t-elle foulé pendant quelques heures le sol de ce camp d'extermination ou a-t-elle succombé de façon atroce dans le wagon à bestiaux qui l'y emmenait ? Nul ne le saura sans doute jamais. Ce qui est certain, c'est qu'elle est morte en déportation, comme tant d'autres.

Tout ce qu'il nous reste de la petite fille qu'elle fut c'est une unique photo où elle sourit à la vie, des dates, et un matricule. •